AFRA Association du Festival du Roi Arthur

105 La Rabine du Mafeu, 35310 Bréal sous Montfort 06.68.47.28.06 -

contact@festivalduroiarthur.fr

Association Loi 1901 – N°W353005004 du 16 octobre 2007 – N° SIRET 501 388 193 00036

Règlement du Tremplin 2027

Festival du Roi Arthur

1. Présentation

L'Association du Festival du Roi Arthur (AFRA) organise chaque été un festival réunissant des artistes de renommée nationale et internationale. En 2027, le festival se tiendra du **27 au 29 août** à Bréal-sous-Montfort.

Afin de valoriser et de promouvoir les groupes émergents de la scène locale, l'AFRA organise un **Tremplin musical** ouvert aux groupes répondant aux critères définis dans le présent règlement.

Le groupe gagnant du Tremplin aura l'opportunité de se produire sur la scène principale lors de l'édition 2027 du Festival du Roi Arthur.

2. Calendrier du Tremplin

L'organisation du Tremplin du festival du Roi Arthur se déroulera selon le calendrier suivant :

- **Dépôt des candidatures :** du 17 au 20 novembre 2026, dans la limite des 25 premières candidatures
- **Présélection des groupes :** vers la mi-décembre 2026
- **Échange avec un jury :** composé de professionnels du monde de la musique le samedi 16 janvier 2027 à Bréal sous Montfort
- **Vote en ligne :** courant mars 2027 (sous réserve de problèmes techniques)
- **Finale du Tremplin :** samedi 3 avril 2027 au Brewklyn, situé au 8 rue Nicolas-Joseph Cugnot à Rennes. Ce bar-brasserie accueille notamment des concerts et des évènements musicaux dans une ambiance conviviale.

3. Déroulement et conditions de participation

3.1 Dépôt des candidatures

Les candidatures seront ouvertes du 17 au 20 novembre 2026, dans la limite des 25 premières candidatures complètes et conformes reçues.

Les groupes souhaitant participer au Tremplin doivent prendre connaissance des conditions de participation et les respecter dans leur intégralité.

3.2 Conditions de participation

1. **Résidence**

 Au moins la moitié des membres du groupe doit résider dans le département d'Ille-et-Vilaine (35) En cas de présélection, un justificatif de domicile sera demandé à chaque membre du groupe.

2. **Âge des participants**

 Chaque membre du groupe doit être majeur au 1er janvier 2027, soit être né avant le 31 décembre 2008. Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport) sera demandée en cas de présélection.

3. **Genre musical**

 Tous les styles musicaux sont acceptés.

4. **Critères artistiques**

 Chaque groupe doit fournir les éléments suivants :

- **Deux compositions originales** accessible via une plateforme en ligne (ex : YouTube, Soundcloud). Les reprises ne seront pas acceptées.

- Une **vidéo du groupe** permettant au jury de découvrir son univers musical et son identité artistique.

- **Une photo de groupe** de bonne qualité, mettant en valeur tous les membres, est obligatoire (format exigé : jpeg 300 dpi).

5. **Présentation du groupe :** Une **mini-biographie ou un paragraphe de présentation** est obligatoire. À minima, le texte doit présenter le groupe et son histoire, ainsi que son style musical et ses influences artistiques. Ce texte pourra être utilisé pour promouvoir les groupes sélectionnés lors des étapes du Tremplin (500 caractères minimum espaces compris).

6. **Limite des candidatures**
 Seules les **25 premières candidatures** conformes reçues seront prises en compte.

7. **Engagements des participants :**
 En s'inscrivant au Tremplin 2027, les groupes s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- Ne pas solliciter directement les équipes de programmation du Festival du Roi Arthur.
- Ne pas avoir été finaliste d'une précédente édition du Tremplin.
- Ne présenter qu'une seule candidature par personne physique. Une même personne ne peut donc pas participer à plusieurs groupes candidats.
- Être disponible pour les différentes étapes du Tremplin, notamment la rencontre avec le jury du samedi 16 janvier 2027 et la finale du samedi 3 avril 2027.
- Être disponible pendant toute la durée du Festival du Roi Arthur, du 27 au 29 août 2027, et ne pas s'engager sur un autre événement incompatible avec cette participation.

4. Processus de sélection

Phase 1 : Présélection des groupes

L'équipe du Tremplin sélectionnera **8 groupes** parmi les candidatures reçues, sur la base de critères définis dans le présent règlement.

Les groupes présélectionnés devront transmettre rapidement les pièces d'identité et les justificatifs de domicile demandés.

Tout document manquant ou toute non-conformité aux conditions de participation pourra entrainer l'exclusion du groupe.

L'annonce officielle des 8 groupes présélectionnés sera faite par l'organisation, notamment sur le site internet du festival, ses réseaux sociaux, dans les médias et/ou lors de soirées organisées par l'AFRA.

Phase 2 : Échange avec le jury - samedi 16 janvier 2027

Le samedi 16 janvier 2027, les 8 groupes présélectionnés participeront à une rencontre avec un jury composé de professionnels du monde de la musique.

La présence de chaque groupe ou artiste est obligatoire.

Cette rencontre permettra à chaque groupe de présenter son histoire, ses influences musicales, ses motivations et ses ambitions artistiques. Elle donnera également au jury l'occasion de mieux comprendre son parcours, son univers musical et sa vision artistique.

À l'issue de ces échanges, le jury désignera les 4 groupes qui accéderont à la finale du Tremplin.

Les résultats seront communiqués ultérieurement par l'équipe organisatrice.

Phase 3 : Finale du Tremplin - samedi 3 avril 2027

Les 4 groupes finalistes se produiront en concert au Brewklyn, situé au 8 rue Nicolas-Joseph Cugnot à Rennes.

Les modalités d'organisation de la soirée, notamment les horaires et les conditions de passage sur scène, seront communiquées aux groupes finalistes en amont de l'événement.

La vente de merchandising par le groupe ne sera pas autorisée dans le cadre de la finale.

Détermination du groupe gagnant

Le groupe gagnant sera désigné à l'issue de la finale du Tremplin selon la répartition suivante : :

- **25 % :** Votes du public lors de la finale
- **25 % :** Résultat des votes en ligne
- **50 % :** Vote du jury

Un vote en ligne ouvert au public sera organisé courant mars 2027, sous réserve de faisabilité technique. Il permettra au public de soutenir ses groupes favoris et comptera pour 25% du résultat final. Chaque groupe devra contribuer à la communication de ce vote en ligne en partageant sur ces propres réseaux sociaux les publications y référant.

Une vérification aléatoire des comptes votants sera effectuée. En cas de fraude avérée, certains votes pourront être écartés.

L'achat de votes est strictement interdit.

Si le vote en ligne ne peut pas être organisé pour des raisons techniques, l'organisation communiquera les modalités retenues pour adapter la répartition des votes.
Le groupe gagnant se produira sur la scène principale lors de l'édition 2027 du Festival du Roi Arthur, qui se tiendra du 27 au 29 août à Bréal-sous-Montfort.

4. Modalités de contact

Pour toute question ou demande d'informations complémentaires : **Contact** tremplin@festivalduroiarthur.fr